

Comprendre le droit des successions et la fiscalité successorale 7h

Objectifs de la formation :

- Déterminer les héritiers et leurs droits dans une succession ;
- Comprendre les incidences d'une donation, donation-partage et d'un testament ;
- Cerner les conséquences fiscales d'une succession ou d'une donation ;
- Améliorer son conseil auprès des clients

Pour le public immobilier, bancaire et conseiller en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 1 Journée

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : HT soit TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : HT soit TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : HT soit TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier
depuis 14 ans, diplômée de l'ICH
(Institut de la Construction et de
l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.
- Les + de la formation : Permet de valider les heures de formation obligatoire dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être Effectué par rapport à la session précédente.
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1 (matin)

1) Tour de table

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
QCM de positionnement

2) Les principes essentiels du droit des successions -

Maîtriser les règles de la dévolution successorale : identifier les héritiers et leurs quote-part dans une succession.

Connaître les droits spécifiques du conjoint survivant : son option successorale, le droit temporaire et le droit viager au logement.

Comprendre l'étendue et les limites d'une donation ou d'un testament : le respect de la réserve et de la quotité-disponible, l'intérêt de recourir à une donation entre époux

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers d'un questionnaire tout au long de la formation.

Evaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Jour 1 (après-midi)

3) La fiscalité successorale

Appréhender l'impact fiscal d'une succession et d'une donation : identifier et appliquer la fiscalité concernée pour chaque hypothèse de succession ou de donation.
Connaître les règles d'évaluation et de taxation d'un usufruit et d'une nue-propiété.
Comprendre les conséquences du rappel fiscal des donations antérieures.

4) Test de positionnement des acquis

QCM

5) Bilan de la formation

Tour de table